

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**

**Commune de MORILLON**

**Séance du Jeudi 06 avril 2023**

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,  
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE  
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET  
Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

**Excusés :**

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,  
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,  
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,  
M. POLONIA Alexi, excusé,

**A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin**

**Délibération n° 2023.020**

**Objet de la délibération**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Considérant que le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du projet de budget primitif 2023 pour le budget principal, tel que joint en annexe, dont une présentation, par section et par chapitre, a été effectuée en séance ;

Considérant que, conformément aux dispositions du CGCT, les documents sont accompagnés d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du BP 2023 ;

***Aussi,***

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil municipal durant la séance du 09 février 2023 et le débat d'orientation budgétaire qui s'en est suivi en séance ;

Vu la maquette du budget primitif 2023 du budget principal de Morillon, présentée en annexe ;

Vu l'avis de la commission AFRAC du 23 mars 2023 ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

		Dépenses 2023	Recettes 2023
CREDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	5 084 082.04	3 552 927.03
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 531 155.01
RESTES A REALISER N-1	Section de fonctionnement		
	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 084 082.04</b>	<b>5 084 082.04</b>
CREDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section d'investissement	2 537 678.51	2 537 678.51
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	348 157.17	1 055 369.31
RESTES A REALISER N-1	Section d'investissement	1 243 088.14	535 876.00
	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 128 923.82</b>	<b>4 128 923.82</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	5 084 082.04	5 084 082.04
	Section d'investissement	4 128 923.82	4 128 923.82
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>9 213 005.86</b>	<b>9 213 005.86</b>

- **CHARGE M.** le Maire de l'exécution du budget sur ces bases ;

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le Maire,

 Simon Bérens-Bettex

Simon BÉERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.